



## L'appel en désistement Correctionnelle : à propos du

-----  
Par T20

Bonjour,

J'aimerais en savoir un peu plus sur les appels incidents. Lorsque le condamné interjette appel d'un jugement en Correctionnelle et que celui-ci engendre un appel incident du Parquet, pouvez-vous me dire lorsque le plaignant se désiste plus d'un mois après son appel comment est-ce qu'il sait si le Parquet se désiste ou non ?

Est-ce que le plaignant doit se renseigner au bureau des greffes ou bien recevra t-il un courrier ou bien n'aura la réponse que lors de l'audience ?

En vous remerciant de votre réponse, je vous prie de croire en mes plus respectueuses salutations.